



Septembre 2015

MOT DU PRÉSIDENT



que cette 13^e édition s'est déroulée.

L'été s'accroche encore un peu avec de belles journées chaudes et ensoleillées. Nous aurions bien souhaité avoir un peu plus de soleil lors de la journée des Portes ouvertes où le Syndicat était présent, mais c'est plutôt sous un ciel gris

Avec l'automne arrive aussi le temps de préparer notre assemblée générale annuelle (AGA). Plusieurs autres chantiers sont aussi sur la table : la révision quinquennale de l'administration du plan conjoint par la Régie des marchés agricole peu après notre AGA, la planification stratégique de notre secteur à préparer pour les cinq prochaines années. Sur ce dernier point, une activité sera organisée lors de notre assemblée générale afin de connaître vos priorités pour assurer le développement de notre secteur. La production va bien, nous atteignons de nouveaux sommets, la plupart des acheteurs ont probablement dû avoir à recours à la congélation pendant l'été, mais avec l'automne qui débute, l'augmentation de la consommation est à prévoir.

Le prix du lapin est augmenté de 0,02 \$ la livre depuis le 1^{er} septembre. Cette augmentation complète notre engagement de trois ans avec les acheteurs. Nous entamerons prochainement les négociations d'une nouvelle entente pour les prochaines années.

En terminant, je souhaite remercier toute mon équipe avec laquelle j'ai du plaisir à travailler. Sans leur implication nous ne pourrions avoir un bilan aussi positif!

JULIEN PAGÉ



Le Lapin à Montréal



JEAN-PIERRE KACK
Administrateur SPLQ

Le dimanche 13 septembre 2015, l'UPA organisait un peu partout sur les fermes du Québec et à l'Île Notre-Dame de Montréal une journée Portes ouvertes. Le Syndicat des producteurs de lapins était présent à l'événement de l'Île Notre-Dame.

Le président Julien Pagé et son fils, ainsi que ma conjointe, Martine Paul, et moi-même avons partagé avec les Montréalais sur le travail des producteurs de lapins, leur passion, leurs défis et la qualité de la viande de lapin.

Nous avons sur place deux belles lapines que tous les visiteurs, enfants et adultes, voulaient toucher ou caresser. Une présentation PowerPoint fournissant d'amples renseignements nous a servi de support visuel intéressant et nous avons distribué des centaines de fiches recettes de lapin.

Malgré le temps maussade et pluvieux, il est surprenant de constater le nombre de visiteurs qui sont venus nous rencontrer à notre kiosque. M. Marcel Groleau, président de l'UPA et la porte-parole de l'événement, Mme Marie-Ève Janvier, se sont, également, arrêtés un long moment pour partager avec nous.

Les producteurs de lapins ont encore une fois été la vedette de cette journée spéciale et font l'envie des autres organisations agricoles.

Nous avons parlé de vous et du travail important que les producteurs font pour garantir un produit de qualité et une viande extraordinaire que les consommateurs ont encore à découvrir.

Pour les visiteurs qui hésitent parfois à cuisiner le lapin, nous avons fortement insisté sur la disponibilité des produits cuisinés que nos partenaires distribuent dans les supermarchés

Nous espérons que notre présence permettra aux consommateurs de dire « *Du lapin dans mon assiette* » comme le slogan et titre de l'émission radiophonique de Radio-Canada « *Bien dans son assiette* » qui encourage la consommation de produits d'ici qui méritent d'être mieux connus.



Dossier médicaments antibiotique

JEAN-PIERRE KACK

Administrateur SPLQ

Dans le Messenger cunicole de mars 2014, nous vous avons annoncé qu'un appel de projets pour documenter les effets de sept médicaments que nous utilisons couramment avait été publié en février par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et que l'Université Laval avait démontré son intérêt à réaliser cette recherche et soutenir les efforts du Syndicat. Le partenariat entre le Syndicat, la Faculté de l'agriculture de l'Université Laval et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal à Saint-Hyacinthe a permis de déposer le 21 mai 2014 notre réponse à l'appel de projets.

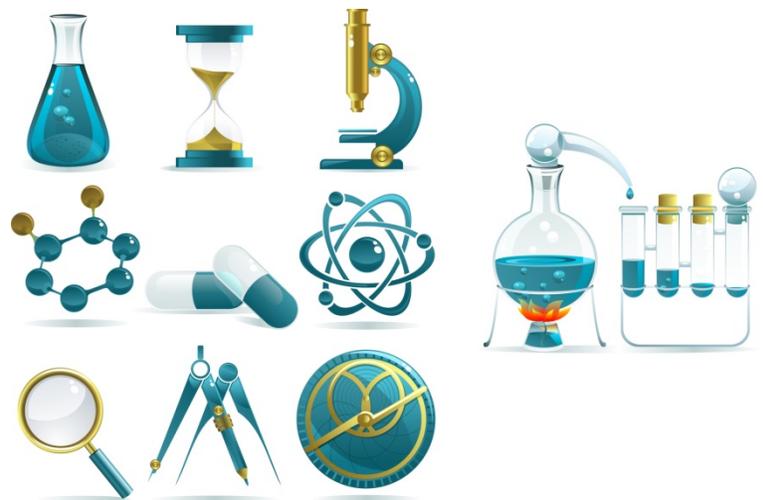
Le travail d'analyse des propositions n'a, sans aucun doute, pas été facile, car la documentation et les qualifications exigées pour garantir la qualité de la recherche et, par ricochet, les coûts qu'AAC s'engage à payer pour permettre l'utilisation de médicaments antibiotiques par les producteurs de lapins au Canada dépasseront de beaucoup ce que nous pourrions investir tous ensemble.

Il fallait donc attendre et espérer qu'une ou des propositions soient retenues. Nous avons appris à la fin du mois de juin que la décision d'aller de l'avant avec le projet a été prise et que nous faisons partie de la solution. La proposition déposée par le Syndicat et ses deux partenaires a été retenue pour deux des sept médicaments. Les responsables de la Faculté de l'agriculture de l'Université Laval et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal à Saint-Hyacinthe travailleront en collaboration à l'étude de deux médicaments, soit le Chlortetracycline et la combinaison Neomycin et Oxytet.

Bien que nous n'ayons pas encore reçu les documents contractuels qui garantissent les fonds pour la recherche, le Syndicat a rencontré les responsables de projet des deux universités le 9 juillet dernier. Ils sont heureux tout comme nous de la tournure des événements et ils nous ont confirmé être disponibles pour amorcer le travail dès que les ententes auront été signées.

Entretiens, les permissions temporaires émises pour l'utilisation sous prescription de quelques médicaments n'ont pas été annulées et continuent de s'appliquer.

Nous sommes donc fiers du travail accompli à ce jour et du résultat obtenu. Nous vous tiendrons informé de l'avancement des recherches.



Code canadien de pratiques cynicoles



MAXIME TESSIER, KAREN POTVIN ET CAROLINE RAMSAY, collaboration spéciale
Vice-président SPLQ

Productrices, producteurs de lapins,

Le bien-être animal fait de plus en plus les manchettes des grands journaux. La qualité de vie de l'animal est devenue une préoccupation importante auprès des consommateurs. Le bien-être animal n'est plus simplement la volonté de quelques groupes organisés, il s'agit d'un objectif de société.

En réponse à ce mouvement, les acheteurs requièrent des changements au niveau des techniques d'élevage, et ce, toutes productions confondues. Pour les acheteurs, il faut maintenir une image de la compagnie qui correspond aux valeurs des consommateurs d'aujourd'hui. Après tout, ce sont eux qui détiennent l'ultime décision quant au choix d'un produit. Ces changements sont significatifs puisqu'auparavant le critère de décision principal pour l'achat d'un produit était le prix. L'ensemble des productions avait conçu leurs modèles de production afin de répondre à ce critère.

Le gouvernement québécois réagit relativement à cette mouvance de société. Le projet de loi 54 visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal en est le résultat. Ce projet de loi est actuellement en consultation. Puisqu'il s'agit d'une loi, elle s'appliquera à l'ensemble des éleveurs d'animaux du Québec.

On a beau regarder la situation sous différents angles, les producteurs de lapins devront eux aussi redéfinir leurs pratiques d'élevages. Le Code canadien de pratiques pour le soin et la manipulation des lapins, dans cette situation, arrive à point. Le Code est développé selon le processus établi par le Conseil National pour les soins aux animaux d'élevages. Bien que le Code soit toujours en élaboration, il deviendra le guide, l'outil de travail principal pour les producteurs de lapins. Au sein de ce comité résident des producteurs de lapins de différentes provinces,

des représentants d'associations de producteurs de lapins, des chercheurs en bien-être animal, des représentants des différents paliers gouvernementaux, un vétérinaire, des transformateurs et, finalement, une société nationale pour la protection des animaux. Effectivement, le Syndicat des lapins du Québec ainsi que des producteurs de lapin du Québec siègent au comité d'élaboration des normes.

Ce comité vise à s'entendre sur les exigences de pratiques qui seront recommandées sur l'ensemble du territoire canadien. Le Code de pratique définit les lignes directrices élaborées à l'échelle nationale pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage. Le Code représente la conception, au Canada, des besoins et des pratiques recommandées en matière de soins aux animaux. Les décisions sont appuyées par une revue de littérature existante ou soit fournies par le comité de recherche mis en place.

L'ensemble des aspects relié à l'élevage sera défini dans ce code.

La dernière rencontre de ce comité a eu lieu les 1^{er} et 2 septembre derniers. Il s'agissait de la première rencontre où l'on définissait le Code des pratiques d'élevages. Trois sujets y ont été traités :

- ♦ **La préparation au transport**
- ♦ **Les pratiques d'élevage**
- ♦ **L'équipement et habitat**

Le travail du Code canadien du lapin devrait être publié à l'automne 2017. Il sera possible de faire des commentaires sur le Code à l'automne 2016, avant son adoption. Entre-temps, nous vous tiendrons au courant des développements. La prochaine rencontre se tiendra au début du mois de janvier 2016.



Projet de loi 54 sur le statut de l'animal

Le gouvernement du Québec a déposé, récemment, un projet de loi sur le statut de l'animal au Québec. Puisqu'il est désormais essentiel de considérer et respecter la sensibilité animale, les éleveurs auront l'obligation de s'assurer que l'animal reçoive les soins propres à ses impératifs biologiques. S'ils ne veulent pas se voir imposer des amendes ou encore subir des poursuites judiciaires, diverses actions devront être mises en avant pour rassurer le public sur le bon traitement fait aux animaux.

Parmi les éléments d'importance relevés dans cette loi, il sera important d'assurer une bonne qualité de l'air et de l'eau aux animaux, une alimentation qui respecte la morphologie de l'animal et de pourvoir un espace vital suffisamment grand pour permettre à l'animal de bouger librement. De plus, des exigences relatives à la manipulation des bêtes devront être respectées afin d'assurer un confort adéquat aux animaux.

La loi permettra également à tout inspecteur désigné par le gouvernement de s'introduire sans avis préalable dans les entreprises agricoles pour vérifier le respect de la Loi et des règlements qui y seront associés. Cet élément est particulièrement inquiétant lorsque l'on considère que la biosécurité est très importante dans les clapiers. Votre Syndicat, compte tenu de ses moyens limités, a fait part de ses commentaires à l'UPA qui les a intégrés dans son mémoire. Les audiences de la commission parlementaire sur ce projet de loi ont actuellement lieu. Le projet de loi devrait être adopté au cours de la prochaine session.

Confirmation des PPA et PPI

Par Julien Pagé et Armand Plourde

Le Syndicat des producteurs de lapins a procédé le printemps dernier à l'évaluation et à la confirmation des parts de production autorisées (PPA) et des parts de production intérimaires (PPI) de l'ensemble des producteurs. Ces calculs sont basés sur le meilleur des scénarios suivants: les offres hebdomadaires des producteurs, les livraisons réelles, les réductions acceptées pour la période estivale et les cas de forces majeures.

Malgré toutes ces options, certains producteurs ont demandé des révisions de décisions relativement aux PP confirmées. À la suite des rencontres des administrateurs tenues en juillet et août derniers, certains ajustements ont été apportés à divers dossiers.

Ces nouvelles décisions ont amené les administrateurs à retarder l'émission de nouvelles parts de production aux nombreuses personnes ayant déposé des projets de cuniculture. Ils ont de plus décidé que les promoteurs de projets de production devaient à l'avenir, fournir un avis du conseiller cunicole avant de voir leur dossier étudié par le conseil d'administration. Une communication fut fournie à chacun des demandeurs pour les inciter à procéder en vertu de cette demande.

Dès que possible, nous modifierons notre formulaire de demande de PP afin d'y inscrire l'exigence d'un avis du conseiller cunicole pour que le dossier soit porté à l'étude du Syndicat.

Planification stratégique

Par Julien Pagé

Eh oui! Nous voilà déjà rendus à refaire la planification stratégique quinquennale.

Lors de chaque quinquennat, les organismes de producteurs qui désirent recevoir de l'aide gouvernementale dans divers dossiers doivent se doter d'une planification stratégique sectorielle. Celle de notre secteur arrive bientôt à échéance. C'est ainsi qu'une demande d'aide financière visant à refaire une planification stratégique sera déposée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Parallèlement, votre conseil d'administration aura à choisir une firme de consultants qui devra réaliser le bilan des actions posées relativement à la planification échue, étudier la situation et le contexte actuel ainsi que proposer un plan de développement pour les cinq prochaines années.

Comme producteurs, vous serez mis à contribution à différentes étapes du processus. Nous vous invitons à vous impliquer activement dans les diverses consultations à venir et ainsi à assurer le développement harmonieux de notre production.

Révision quinquennale

Par Julien Pagé

Tous les cinq ans, la RMAAQ est tenue par la Loi de revoir l'administration des offices de mise en marché chargée de l'administration des plans conjoints.

Cette évaluation permet à toute personne intéressée à soumettre son opinion sur l'administration faite par l'Agence de vente. Au terme de cette audience, la RMAAQ soumet à l'Office, en l'occurrence votre Syndicat, des recommandations lui permettant d'améliorer sa gestion et idéalement, le développement du secteur.

Au moment de cette communication, aucune date officielle n'est fixée, mais nous anticipons que les audiences se tiendront en décembre 2015. L'avis de l'audience sera publié dans un journal spécialisé (généralement La Terre de chez nous) et sur le site Internet de la Régie.

Résultats des promotions

Par Armand Plourde

Résultats des promotions

Par Armand Plourde

Le Syndicat a poursuivi la visibilité des produits de lapins dans certaines revues. C'est ainsi qu'il a continué au cours des derniers mois, à promouvoir le lapin, entre autres, dans les revues populaires 5 /15 et le guide Je Cuisine qui développent des recettes simples avec peu d'ingrédients et qui permettent la consommation de viande de lapin.

Aussi, le Syndicat a procédé à la reproduction de recettes pour en remettre lors des Portes ouvertes sur les fermes le 13 septembre dernier. Il peut également en fournir aux producteurs qui font de la vente à la ferme pour les aider à promouvoir leurs produits.

Pour obtenir quelques copies de ces fiches recettes, vous pouvez vous adresser au Syndicat et préciser le nombre que vous désirez.

PAFRAPD

Par Armand Plourde

Dans les dernières éditions, nous vous avons fait part de la complexité à renouveler le Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignés mieux connu sous l'appellation du programme CASINO. Récemment, nous apprenions officieusement que le programme a été revu par le MAPAQ et qu'il est rendu à l'étape de l'acceptation par le Conseil du trésor.

Il est essentiel de vous rappeler que, par le biais de ce programme, votre Syndicat assume les frais d'organisation du travail de la structure de concertation, réalise diverses campagnes de promotion et incitation à la consommation de nos produits, contribue aux divers projets de recherche et de développement des marchés et s'implique dans le programme de Santé et bien-être animal du gouvernement du Québec.

En l'absence de cette importante source de financement, c'est votre Syndicat qui doit assumer ces frais. Il est donc indispensable pour vous, les producteurs, et votre association que le gouvernement du Québec renouvelle son appui financier pour assurer la santé financière de votre Syndicat et démontrer clairement qu'il croit dans la diversité de toutes les productions agricoles présentes au Québec et à la diversité de l'offre alimentaire accessible à tous.

Engagements annuels des acheteurs

Par Julien Pagé

Le Syndicat a confirmé aux acheteurs les engagements annuels en fonction de la capacité de production des producteurs et des PP émises. Aussi, il a évalué, lors d'une rencontre de la structure de concertation, le développement potentiel des marchés pour la prochaine année.

C'est ainsi que des engagements au nom des producteurs ont été pris à la hauteur de la production actuelle de lapins réguliers et différenciés.

Certes, le potentiel de développement serait grandement amélioré si le Québec disposait d'un établissement d'abattage sous inspection fédérale sur son territoire, mais cet élément demeure encore à convenir dans le processus de renouvellement de la convention de mise en marché, convention qui fut dénoncée à tous les acheteurs.



L'évolution de la production et du contexte nous annonce donc un automne chaud.

Entente avec Ferme avicole OKA

Julien Pagé

Ferme avicole Oka (FAO) avait déposé une série de griefs à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) au cours de l'hiver dernier. Parallèlement, le Syndicat avait demandé la conciliation sur la convention de mise en marché le liant à FAO et dont certaines dispositions n'étaient pas réglées.

À la suite de la nomination d'un conciliateur, les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises. Une entente sur l'ensemble des griefs déposés par le Syndicat et FAO a été convenue. En résumé, les éléments de cette entente sont les suivants :

- Un volume d'achat hebdomadaire correspondant aux besoins exprimés par le président de FAO et respectant les historiques d'achat de cet acheteur;
- Une entente sur les condamnations et confiscations de l'abattoir de Flintshire Farms;
- Entente sur la garantie de paiement des lapins par FAO;
- Entente sur la prolongation du processus de conciliation sur le renouvellement de la convention.

La conciliation sur la convention ne devait débuter qu'en septembre pour faire suite à une position commune de l'acheteur, du Syndicat et du conciliateur. Toutefois, Oka a décidé unilatéralement de demander l'arbitrage de la convention sans qu'aucune séance de conciliation sur cette dernière ne soit tenue. Devant cette situation, votre Syndicat a demandé, à nouveau, à la RMAAQ la désignation d'un conciliateur dans le dossier. Parallèlement, le Syndicat a dénoncé la convention le liant à tous les autres acheteurs afin d'en revoir les dispositions. Le traitement accordé à Oka se doit d'être équitable pour tous les acheteurs et c'est ce qui a motivé votre conseil d'administration à agir ainsi. Il s'agit donc d'un dossier important pour les prochains mois.



Formation destinée aux producteurs cunicoles

OLIVIER DUPRAS, *collaboration spéciale*

AGRIcarrières, en collaboration avec le Syndicat des producteurs de lapins du Québec, organise actuellement un programme de formation destiné aux producteurs cunicoles dont l'objectif est de permettre aux participants d'acquérir les compétences requises pour appliquer dans leur entreprise un programme de régie d'élevage et d'ambiance en production cunicole.

Le programme comprend trois activités, soit :

- ♦ 12 heures de formation théorique offerte sous forme de webinaire par Élisabeth Bouchard-Richard;
- ♦ 10 jours de formation pratique à la ferme Laprodeo sous la supervision de Gérald Tessier;
- ♦ 2 sessions de coaching dans votre entreprise.

Au total, 10 places sont disponibles pour l'ensemble des activités de formation et 5 autres places sont disponibles pour les gens seulement intéressés à suivre la formation théorique et le coaching en entreprise.

La formation théorique sera offerte à l'automne 2015 et la formation pratique à l'hiver 2016. Les sessions de coaching se tiendront dans les mois suivants la tenue de la formation pratique qui, elle, se déroulera à la ferme Laprodeo à St-Tite sur deux semaines non consécutives à raison de 5 jours par semaine. Un soutien financier pour le transport et l'hébergement est prévu.

Pour toute information ou pour signifier votre intérêt, veuillez communiquer avec votre Syndicat au **450 679-0530, poste 8685** ou par courriel à ***lapins@upa.qc.ca***

Services-conseils

Par Gérald Tessier **collaboration spéciale**

Il est maintenant possible pour les producteurs de lapins ainsi que pour le démarrage d'élevage de lapins d'avoir accès à un consultant cunicole tout en se faisant subventionner par le réseau Agriconseils (1 866 680-1858).

Services offerts :

- ➔ Aide et suivi à la ferme afin d'augmenter la productivité
- ➔ Aide pour initier à l'insémination artificielle ou pour augmenter les rendements en insémination artificielle
- ➔ Aide au démarrage: évaluation des coûts de démarrage
- ➔ Budget de rentabilité : évaluation de revenus et dépenses
- ➔ Assistance possible pour demande de prêt agricole
- ➔ Aide et suivi à la ferme pour une bonne technique d'élevage

Pour toute information et aide, nous vous encourageons fortement à contacter :

Gérald Tessier

Agronome, consultant cunicole

Tél. : 418 336-2588

Courriel : gerald_tessier@hotmail.com

Assemblée générale annuelle

Le vendredi 6 novembre 2015, vous êtes invités à participer aux assemblées générales annuelles des producteurs de lapins membres du Syndicat et ceux visés par le plan conjoint des producteurs de lapins.

Votre Syndicat et office feront alors rapport des activités réalisées au cours de la dernière année financière et des résultats financiers obtenus. Aussi, vous serez consultés sur le prochain plan stratégique quinquennal et sur la planification des priorités annuelles.

Conformément aux règlements généraux du Syndicat - article 10, les producteurs qui désirent soumettre des résolutions à l'ordre du jour ont un délai de 60 jours pour les soumettre au Syndicat.

Vous devrez également procéder à l'élection d'un administrateur dont le mandat arrive à échéance et conformément au règlement de régie interne dont l'annexe, ci-joint, précise les exigences à suivre.



ANNEXE III

PROCÉDURE D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Toute élection à un poste d'administrateur du Syndicat est soumise à la procédure suivante :

- a) Les membres choisissent, par résolution, un président d'élection, un secrétaire d'élection et deux scrutateurs.
- b) Est reconnu comme candidat aux élections le membre ayant fait parvenir au Syndicat, au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale, tel que prévu à l'article 13 b) al. 3 du Règlement général, un avis de candidature appuyé par trois (3) autres membres.
- c) Les producteurs réunis en assemblée générale élisent le président et le vice-président selon le principe d'alternance conformément à l'article 13 Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec.
- d) Dans l'éventualité où, pour un poste d'administrateur en élection, aucun membre n'a fait parvenir d'avis de candidature tel que prévu à l'article 13 b) al. 3 du Règlement général, un membre peut être mis en candidature lors de l'assemblée générale en déposant un avis écrit de candidature au secrétaire du Syndicat avant le début de la période d'élection. Cet avis de candidature doit être signé par le membre et appuyé par trois (3) autres membres.
- e) Le membre dont la candidature est déposée doit, devant l'assemblée, confirmer l'acceptation de sa mise en candidature. Par cette acceptation, le candidat reconnaît que s'il est élu, il devra signer et respecter les Règles d'éthique et le Code de déontologie du Syndicat.
- f) Avant de procéder au vote, chaque candidat doit se présenter à l'assemblée et déclarer son nom, son lieu de résidence, ses qualifications ainsi que son intérêt à occuper un poste d'administrateur. Pour ce faire, un temps de cinq (5) minutes lui est accordé.
- g) Avant de procéder au vote, chaque candidat doit de plus déclarer à l'assemblée ses intérêts dans la production et la mise en marché du lapin, s'il y a lieu.
- h) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste en élection, il est déclaré élu par le président d'élection;
- i) S'il y a plus d'un candidat à un poste d'administrateur, les membres présents à l'assemblée procèdent au vote par bulletin secret.
- j) Le candidat ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu par le président d'élection. Advenant qu'aucun candidat n'obtienne la majorité absolue au premier tour de scrutin, il y a élimination, à chaque tour de scrutin, du candidat ayant obtenu le moins de votes, et ce, jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité absolue et soit déclaré élu.
- k) L'administrateur élu entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il est élu ou à toute autre date déterminée par l'assemblée.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE À UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour être éligible à un poste au conseil d'administration du Syndicat, tout candidat ou candidate doit remplir un formulaire de mise en candidature et l'acheminer au secrétariat par le moyen de son choix, **au moins trente (30) jours avant** la tenue de l'assemblée générale (article 13 b), soit d'ici le 6 octobre 2015.

De plus, cette mise en candidature doit être appuyée par au moins trois (3) membres en règle. Le consentement de chaque candidat est aussi obligatoire et doit être clairement exprimé.

Pour l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2015, un poste est en élection :

1. Le poste d'administrateur numéro 3 pour un mandat d'une durée de trois (3) ans;

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR CANDIDAT		
Prénom et nom :		
Adresse :		
Téléphone :	Télécopieur :	Courriel :

PRODUCTEURS APPUYANT MA CANDIDATURE		
Producteur appuieur # 1	Prénom et nom :	Signature :
	Adresse :	Date :
		Téléphone :
Producteur appuieur # 2	Prénom et nom :	Signature :
	Adresse :	Date :
		Téléphone :
Producteur appuieur # 3	Prénom et nom :	Signature :
	Adresse :	Date :
		Téléphone :

Je, soussigné, _____, consens à déposer ma candidature au poste suivant :

administrateur (poste 3)

Je reconnais que je devrai prendre connaissance des Règles d'éthique et du Code de déontologie du Syndicat et je m'engage à m'y conformer en tout temps.

Signature du producteur candidat : _____ Date : _____

Veuillez retourner ce formulaire de mise en candidature signé par tous au SPLQ au plus tard le mercredi 7 octobre 2015 soit par télécopieur au 450 670-3659, par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel à lapins@upa.qc.ca.